



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Monsieur RUBINA Dominique  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le  
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement  
2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la  
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est  
obligatoire.

À Limbès-G. Haut, le 15/11/2022



Le maire, Robert JOFFRE  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Madame MERCADIER Joffette  
a été désigné(e) comme agent recenseur.

Cette carte n'est valable que pour la réalisation et le  
contrôle d'exhaustivité de l'enquête de recensement  
2023.

L'enquête de recensement a été prescrite par la  
loi n° 2002-276 du 27 février 2002. Y répondre est  
obligatoire.

À Limbès-G. Haut, le 15/11/2022



Le maire, Robert JOFFRE  
ou le président  
de l'établissement public  
de coopération intercommunale,